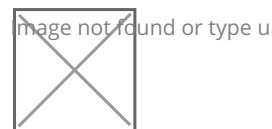


Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours



Offre n° O075221200871105

Publiée le 06/12/2022

Synthèse de l'offre

Employeur : SDIS des Alpes-Maritimes

140 AV MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
06270 VILLENEUVE LOUBET

Poste à pourvoir le : 15/02/2023

Date limite de candidature : 07/01/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel : Oui

Libellé de l'emploi fonctionnel : Colonel de SPP

Famille de métiers : Prévention et sécurité civile > Sapeurs-pompiers

Grade(s) recherché(s) : Colonel de SPP

Colonel hors classe de SPP

Métier(s) : Directeur ou directrice des services d'incendie et de secours

Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi :

Le DDA assiste le DDSIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental, le directeur départemental adjoint le remplace dans l'ensemble de ses fonctions, notamment :

- Sous l'autorité du président du CASDIS, la gestion administrative et financière du SDIS.
- Sous l'autorité du préfet et, dans le cadre de leur pouvoir de police, des maires, la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers, la direction des actions de prévention relevant du SDIS et le contrôle et la coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux.

Missions / conditions d'exercice :

Stratégie et politique départementale:

- Mettre en œuvre une analyse et évaluation du SDIS et de son fonctionnement,
- Participer à la définition de la politique départementale et propose des évolutions de service,
- Mettre en œuvre la politique départementale du SDIS,
- Assurer la conduite des projets,

- Contribuer à l'évaluation de l'efficacité de la politique publique,
- Rendre compte au PCASDIS, au préfet et aux autorités compétentes

Commandement opérationnel:

- Assurer la direction opérationnelle du corps départemental et le commandement des opérations de secours,
- Assurer le contrôle et la direction du fonctionnement opérationnel du corps départemental et des centres de secours,
- Diriger les actions de prévention relevant du SDIS,
- Assurer le conseil technique des autorités de police administrative,
- Participer à la préparation et à la gestion des crises,
- Etre le garant de la finalité opérationnelle du service

Direction administrative et financière :

- Exercer les délégations de signature aux plans juridique et budgétaire conférées par le PCASDIS et le Préfet,
- Préparer, contrôler, assurer le suivi et l'exécution du budget et des marchés publics,
- Administrer le SDIS,
- Proposer et mettre en œuvre le cadre juridique interne du SDIS (règlement intérieur/règlement opérationnel).

Liaison, animation, coordination, contrôle:

- Etre l'interlocuteur privilégié du PCASDIS, du préfet, des autorités locales, chefs de services déconcentrés et autres acteurs en relation avec le SDIS,
- Représenter le service, défendre ses intérêts, faire valoir la position du service notamment dans le cadre de réunions multiservices,
- Piloter, animer et coordonner le comité de direction et l'équipe de direction,
- Gérer les conflits, assurer la concertation et les relations avec le personnel,
- Contrôler l'activité des groupements, effectuer les arbitrages nécessaires et prendre les décisions qui s'imposent,

Définir et appliquer une politique de communication

Profils recherchés :

Peuvent faire acte de candidature les officiers relevant du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels.

Contact

Informations complémentaires :

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé avec une photo d'identité récente, devront être adressés au plus tard le 7 janvier 2023 par messagerie :

sur la boîte fonctionnelle du bureau des sapeurs-pompiers professionnels :
dsp-gestion-spp@interieur.gouv.fr

Les candidatures sélectionnées seront adressées aux autorités locales conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 2016-2003 du 31 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours.

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.